

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE

LA SEMAINE

EN FRANCE

Vacances parlementaires et élections municipales. — La crise du bâtiment.

Ce sont les vacances et les ministres après avoir expédié les affaires urgentes en profitant pour se disperser, les uns gagnant Biarritz pour se reposer les autres courant vers Venise pour se distraire et tous sont heureux de l'absence du Parlement.

Cela veut-il dire que la politique chôme ? Non puisque le renouvellement des municipalités est proche ; la campagne électorale est ouverte et la bataille est vive, d'autant plus vive qu'elle touche de plus près les ambitions, les vanités, les intérêts et aussi les principes. Dans cette lutte, les idées se concrétisent et pour un réaliste rien n'est intéressant et instructif comme cette agitation où les passions bonnes et mauvaises, nobles et ignobles se donnent libre cours dans le parti et le contre parti.

La crise du bâtiment est terminée. Le mardi de Pâques tous les chantiers se sont rouverts et plus des deux tiers des maçons ont repris la truelle.

Les patrons fédérés avaient décidé d'imposer à leurs ouvriers la signature d'un contrat permettant des poursuites judiciaires contre quiconque reviendrait aux errements qui avaient causé le lock-out, sabotage des matériaux pendant la 10^e heure, etc. Il semble que l'opération n'a pas réussi et les choses restent en l'état comme avant. Cela durera ce que cela pourra.

A L'ÉTRANGER

Mort du Premier d'Angleterre. — Au Maroc. — Conflit Turco-Italien.

L'ancien Premier d'Angleterre, Sir Campbell-Bannermann est mort ; on ne s'attendait pas à une fin aussi rapide. Et il était vraiment temps qu'Edouard VII procédât au choix du nouveau président du Conseil. M. Asquith a déjà reformé le ministère et comme il y aura six élections dans le courant de la semaine, l'opinion verra si les défaites successives du parti libéral, en ces derniers temps, étaient dues à l'absence de gouvernement.

Au Maroc, une grosse opération militaire s'est produite qui a fait sensation et rendu nerveux le gouvernement. On sait que les Marocains du Sud sont pris en flanc de deux côtés par les troupes françaises ; à l'ouest c'est le général d'Amade qui manœuvre autour de Casablanca et vers l'est c'est, dans le Tafilalet, à l'extrémité de la voie ferrée qui part d'Oran et aboutit à Colombes-Bechar en passant par Figuig, le général Vigy surveille les nomades de toute espèce qui pourraient violer la frontière.

Cette violation s'est produite la semaine dernière. Une harka a surpris presque sans défense une colonne française et c'est grand-peine que les Marocains ont été repoussés du camp de Mennaba. Evidemment nos troupes n'étaient pas gardées comme il convient et cela nous a coûté 30 tués et une centaine d'Européens blessés.

Le ministère a donné l'ordre au général Vigy de donner une leçon aux téméraires qui se sont attaqués à nos soldats en territoire français.

Un incident vite réglé s'est produit entre la Turquie et l'Italie. Le sultan refusait de donner à nos voisins les avantages que d'autres nations possédaient en fait de postes autonomes dans la région asiatique de son empire en décomposition.

Le gouvernement italien s'est fâché, a fait partir la flotte de guerre pour une destination inconnue, et aussitôt Abdul-Hamid a cédé. Sans doute la Porte craignait que sa mauvaise humeur ne lui coûtât la Tripolitaine ou l'Épire.

LE FURETEUR.

CAHORS

ELECTIONS MUNICIPALES

Les candidats Radicaux adressent aux électeurs l'appel suivant :

CITOYENS,

En deux ans nous avons solutionné :

La question de l'eau

Malgré deux étés exceptionnellement secs nous avons assuré une distribution régulière et dorénavant, grâce aux nouvelles machines élévatoires — fabriquées en France — et à l'amélioration de la canalisation du faubourg Labarre, du Quai et de Cabessut-Haut, qui va être donnée à l'adjudication, vous aurez de l'eau dans tous les quartiers et en toutes saisons.

La question de l'éclairage

Vous avez le gaz à quatre sous. Ceux d'entre vous qui usent de ce mode d'éclairage ou de chauffage réalisent 33 0/0 d'économie. Nous avons obtenu ces améliorations sans compromettre l'avenir et dans quelques semaines vous aurez à votre disposition l'électricité comme éclairage et comme force motrice.

La question de l'Avenue du Nord

dont l'adjudication a eu lieu le 25 avril et qui améliorera d'une façon si appréciable les communications entre le Nord de la ville et la gare des voyageurs.

L'amélioration de la voirie et du régime des eaux

de la rue Nationale, de la Place du Marché, de la rue du Château-du-Roi, de la rue Fénelon, par la construction d'égouts collecteurs réclamés depuis longtemps et par l'établissement de bordures de trottoirs et de caniveaux. Tous ces travaux ont été récemment adjugés et les entrepreneurs vont les commencer incessamment.

L'assainissement de la rue Mascoutou et de la rue Rousseau

par l'achat et la démolition de l'immeuble Ilbert dont la présence était pour ce quartier une cause d'insalubrité.

Le dégagement et l'agrandissement de la place des Tabacs et l'ouverture de la rue des Orangers

qui changeront complètement la physiologie de ce quartier et amèneront des constructions nouvelles dont bénéficiera la classe ouvrière.

La question du Téléphone

dont l'installation réclamée par le commerce de notre ville sera réalisée en juin prochain et fera cesser cette situation humiliante pour Cahors d'être le seul chef-lieu de département encore dépourvu de ce moyen de communication.

L'amélioration de la place St-Georges et de la rue Devia

depuis longtemps réclamée par les riverains.

Nous avons conscience, Citoyens, d'avoir consacré à la défense de vos intérêts et aux améliorations que vous désiriez toute notre activité et tout notre zèle. Si vous nous faites l'honneur de nous accorder votre confiance, nous aurons à cœur de continuer l'œuvre commencée et de réaliser au mieux de vos intérêts les travaux suivants :

Réparations à l'Abattoir (commencées) ;

Réparations à la Halle au blé ;

— au Théâtre ;

Construction d'un Marché couvert ;

Achèvement du Quai Cavaignac qui sera la plus belle promenade de la ville, achèvement de la rue Neuf-des-Badernes.

Amélioration de la traverse de Bégox et de Cavaniès, assainissement de la rue de la Merclé à St-Georges et de la place de la Croix à Cabessut. Nous insisterons auprès de l'Administration vicinale pour que le chemin projeté entre Cabessut-Haut et Terre-Rouge (dit Ricouchet) soit exécuté dans le plus bref délai et aussi que le chemin rural qui part de Lacapelle de Vialard et passe sous le viaduc de Fontanet soit classé comme chemin vicinal.

Une série d'événements malheureux et dont la responsabilité ne sau-

rait nous incomber a retardé les travaux de reconstruction du Pont-Neuf. Nous insisterons vivement, comme nous l'avons déjà fait d'ailleurs, auprès de l'Administration des Ponts et Chaussées pour que les travaux soient activement menés.

Egalement éloignés de la prodigalité et de la sordide avarice nous veillerons avec un soin d'autant plus jaloux sur les finances de la ville que les lourdes charges qui pèsent et pèseront sur elles nous obligeront à une sévère économie des deniers publics.

En politique nous nous réclamons tous de la politique Radicale et Radicale-Socialiste. Nous approuvons tous la politique laïque suivie depuis neuf ans. Nous estimons que les lois récentes votées par le Parlement en vue de l'affranchissement de l'Etat laïque sont l'expression de la volonté populaire et doivent être appliquées avec fermeté. Nous sommes partisans d'une meilleure répartition des charges fiscales par l'impôt sur le revenu et aussi des lois qui ont pour but d'améliorer le sort des classes ouvrières et de développer les institutions de solidarité.

CITOYENS,

Vous nous connaissez tous ; nous sommes tous des Cadurciens connaissant vos besoins et vos aspirations, nous profondément dévoués à notre petite Patrie et tous soucieux de sa prospérité.

Nous vous disions, il y a deux ans, que nous nous présentions devant vous dans un esprit d'union et de concorde républicaines, désireux d'apaiser et non d'aggraver les dissensions existantes. Nous croyons avoir, sur ce point, donné des preuves de notre sincérité. C'est dans le même esprit que nous venons aujourd'hui vers vous.

Nous convictions sont fermes. Nous voulons une République de progrès social et non de pléinisme sur place. Entre la réaction et la révolution nous estimons qu'il y a une large place pour les démocrates sincères qu'aucune réforme n'effraie pourvu qu'elle s'inspire des grands principes de Justice, d'Humanité et de Solidarité.

Nous demandons à tous les Républicains de déposer le 3 mai dans l'urne l'entière liste que nous avons l'honneur de leur présenter.

Aux Urnes :

Pour la République honnête, pour la République démocratique et sociale.

DARQUIER, maire, conseiller sortant

CARLIN, 1^{er} adjoint —

CAYRAC, 2^e adjoint —

DULAC, conseiller sortant

TEYSSONNIÈRES, —

RESSIGUIER, —

BRIS, —

GAYET, —

DELPORT, —

FERNANDES, —

BLANC, —

SASTRES, —

ARNAUDET, —

SUQUET, —

DURRANC, ancien conseiller

D'ÉLIS, —

PÉRIÉ, —

BAUDEL, voyageur de commerce

CAILLAU, —

DAVANT, propriétaire

GIBERT, rédacteur des postes

MAURIÈS, négociant

MURAT, propriétaire

PAUBERT, pâtissier

PAULUS, liquoriste

SALANIÉ, négociant

TOURRIOL, —

EXHUMATIONS et EXHALAISONS

Rougier a publié dans son journal de dimanche un article sensationnel ; nous pouvons d'autant moins le passer sous silence que « le Journal du Lot » en fait les frais.

Le pauvre homme a la hantise et la haine du Journal du Lot ; il le couvre de fleurs et lui fait une savante réclame en lui attribuant une action prédominante dans les affaires politiques du Département.

Grand merci au porte-queue du sénateur Chéquard.

Plus modeste, le « Journal du Lot » se contente de jouer son rôle à côté de ses frères en républicanisme, la Dépêche, la France, le Réveil du Lot, l'Union Républicaine. Comme nous, avec nous, ces organes républicains mènent le bon combat contre la Réaction, contre les républicains renégats, vendus ou traitres, contre les chéquards et les comptables publics infidèles.

Nous fustigeons les fourbes et les hypocrites ; et s'il nous apparaît qu'une mauvaise besogne républicaine se prépare ou se consomme, nous luttons contre elle et contre ses artisans, quels qu'ils soient.

C'est ainsi que nous fûmes les premiers à démasquer l'ex-percepteur qui se cachait derrière ses fourneaux et à le livrer au public ; on sait la considération dont il fut et se trouve encore environné.

Mais cet homme a toutes les audaces et il lui revient, périodiquement, l'envie de s'abriter prétentieusement, sentencieusement, derrière des personnalités disparues.

Rougier évoque Vival et le mécontentement de Vival à notre égard.

L'ancien député de Figeac, chacun le sait avait commis de grosses fautes politiques ; nous les signalâmes avec quelque courage et nous aidâmes nos amis de Figeac à sauver, envers et contre tout, l'idée républicaine dans cet arrondissement.

Le marmiton de Béral trouve-t-il que nous ayons mal réussi ? C'est peu probable puisqu'à Figeac comme à Cahors, il soutient toute la Réaction des Ayrolles et des Cadiegues. Aura-t-il le front de nous dire qu'il exécute ainsi les ordres de Vival ?

Mais ce que Rougier oublie de raconter c'est le dégoût profond qu'il inspirait, lui Rougier, à ce même Vival en 1905 et 1906, à l'époque où le tenancier du garni de la rue des Mathurins se morfondait dans les antichambres des hommes politiques les plus divers, faisant successivement à tous des offres de service non acceptées et ne trouvant son homme que, bien plus tard, en la personne du sénateur Chéquard.

Il fallait alors entendre Vival exprimer à cette occasion, « son mépris pour ceux qu'il appelait les « cloportes du journalisme » échappés des fonctions publiques qu'ils n'avaient conservées, d'ailleurs, que par leurs « complaisances... exagérées envers les chefs. »

Il pensait cela tout haut, Vival, et que d'honnêtes gens le pensent toujours !

L'ex-percepteur fait mieux encore : il nous parle avec attendrissement de Verninac.

Rougier, ferme soutien des Bourdin, Rey, Beral, Combarieu, Phalip, Mourguès, Ayrolles, Cadiegues, Meulet, etc. etc. veut se réclamer de Verninac !

Cet homme est plus qu'audacieux et imposteur — l'affaire du maître de Verninac ; qu'il soit circonspect dans ses attaques contre notre ami Malvy, nous le comprenons à merveille ; il y a des services qu'on n'oublie pas lorsqu'il en reste des traces matérielles ! Mais que Rougier exprime sa gratitude en couvrant de l'ombre de Verninac la besogne politique nauséabonde qu'il a entreprise, c'est sale et répugnant. Audacieusement et inconsciemment encore il insulte son bienfaiteur ; qu'il y prenne garde : il y a des continuateurs de Verninac qui sont vivants, qui peuvent écrire, parler et qui ont des armes !

La vérité ainsi rétablie envers les morts, il ne nous en coûte pas de nous rejouir des attaques du marmiton de Béral contre les républicains vivants.

Le Maire de Cahors a l'heureuse fortune d'avoir, pour l'instant, concentré sur sa tête la rage inepte du personnage. Se croyant expert dans l'art de la psychologie, Rougier qui

devrait bien savoir ce qu'est « une âme de valet », reproche au docteur Darquier de se laisser domestiquer.

Si l'ex-percepteur avait jamais connu la définition du paradoxe, on pourrait affirmer qu'il le cultive en maître.

S'il est, en effet, une nature droite franche et loyale, un caractère bienveillant, mais indépendant et ferme, c'est bien chez le docteur Darquier qu'on les rencontre. Et il faut être aveuglé par la passion pour oser imprimer dans un journal de Cahors que le sympathique maire est mené par quelqu'un ; cela se nomme du journalisme de bas étage et de carrefour.

Demandez donc, ô marmiton, aux divers groupements républicains de la ville s'ils peuvent, les uns ou les autres, prétendre avoir accaparé Darquier. Maire de toute la ville il le fut, et vos amis réactionnaires sortants du Conseil municipal seront pressés à vous dire qu'en toutes circonstances, l'administration du Maire fut large, équitable et bienveillante, exempte de passion et de représailles, imprégnée du désir constant de donner satisfaction à l'intérêt général.

Mais ce que les républicains ajoutent, c'est que Darquier a été aussi, pendant ces deux années, un arbitre incontesté de toutes les fractions républicaines ; c'est que, n'étant inféodé à aucune chapelle, il a pu les conseiller toutes, avoir la confiance de toutes et vous savez avec quel enthousiasme les républicains de l'arrondissement l'ont placé à la tête de la Fédération de leurs comités.

Et c'est cela qui vous dépite. Cette union du Bloc de gauche qui est, pour la plus grande part, l'œuvre de Darquier, vous a valu les déboires de juillet dernier ; elle vous en prépare bien d'autres. Le sénateur Chéquard y laissera toutes les dents de sa vieille mâchoire et Munin-Bourdin y recueillera un surcroît du ridicule où il se complait.

Oh ! sans doute, Darquier a combattu Munin-Bourdin, le bonapartiste aux innombrables pantalonnades. Et M. Bourdin peut-il donc se plaindre d'être mis au rancart par les républicains, lui qui les a si hypocritement cajolés longtemps pour les trahir régulièrement et les étrangler en se faisant l'homme et le porte-drapeau impénitent de tout ce que le pays compte de cléricaux et de réactionnaires ? M. Bourdin a-t-il la prétention outrepassée de faire ratifier ses palinodies politiques par tous ceux qu'il a essayés de séduire ou de charmer sans cesse de les mordre courageusement à pleines dents ? M. Bourdin croit-il que l'on fait de la politique avec « de bons mots » et du « plastronnage » ou avec « des actes » ?

Vous reprochez encore au maire d'avoir, à Figeac, publiquement flétri Béral. Vous n'avez donc jamais mesuré, ineffable logeur, l'étendue du dégoût qu'inspire votre maître. C'est sous un tonnerre d'applaudissements d'un millier de républicains que le sénateur Panama fut stigmatisé et l'unanimité des républicains du Lot a acclamé Darquier à cette occasion.

Malgré ses relations personnelles avec Rey, il a jugé sévèrement la trahison de ce sénateur, et bien il fit. Mais Darquier a, dites-vous, des devoirs de reconnaissance à remplir envers M. Rey « protecteur de sa famille ».

Lesquels ? Dites-les donc, si vous l'osez. Votre insinuation méritait une réponse documentée ; la voici :

Darquier est le fils d'un fonctionnaire intègre et estimé. Comme tant d'autres son père fut poursuivi, à son heure, par la haine implacable de Béral ; le chéquard voulait l'envoyer vers Dunkerque pour installer à sa place son ami Irissou d'illustre mémoire. Le coup fut manqué et M. Rey n'avait rien fait pour le parer. Le fonctionnaire Darquier était percepteur comme vous le fûtes, ô Rougier ! Il ne

devoir sa fonction et son avancement qu'à son mérite ; il n'avait personne auprès ou autour de lui pour « le faire avancer » ; mais ses registres à souche étaient sincères, sa caisse jamais menteuse, et M. Rey n'eut jamais l'occasion de la sauver de la corde.

Vous le voyez, audacieux porte-queue du Chéquard, toutes vos attaques sont sottises et vaines. Vous les couronnez par une insulte collective à la liste du maire qui ne mérite pas, dites-vous, le titre de « liste municipale ».

Examinés à la loupe, les vingt-sept noms qui figurent sur cette liste sont ceux de citoyens intègres, honnêtes, irréprochables. Serait-ce donc que vous êtes incapable non seulement d'apprécier, mais de discerner ces qualités ? Peut-être... et, dans ce cas tant pis pour vous.

LE JOURNAL DU LOT.

Ce serait de la honte !

Et Béral, le sénateur panamitarid conduit le bal !

C'est l'audace poussée à l'extrême ! Ce rescapé de cours d'assises ne sait ou ne veut pas se faire oublier !

Malgré lui, il est obligé de paraître, d'étaler ses ruines, ses trahisons, ses forfaitures, ses crimes de délit de droit commun !

Le sénateur Béral a osé venir à Cahors pour collaborer à la confection de la liste cléricalo-nationaliste, car comme nous le disions dans notre dernier numéro, il essaye de tenter l'assaut contre la municipalité.

Ce serait mal connaître les Cadurciens que de croire un instant à la possibilité du succès de la bande patronnée par le condottière de la politique. Mais, citoyens, n'est-ce pas le comble du cynisme de la part de ces gens-là que d'oser espérer régner en potentats dans la cité de Gambetta !

Après tant de dignes citoyens que les Cadurciens ont eu l'avantage d'envoyer siéger à l'Hôtel de Ville, ne serait-ce pas le comble de la honte, si jamais un sénateur véreux comme Béral, si des fonctionnaires chassés des administrations et des bonapartistes avérés comme Bourdin, qui promit jadis de déboulonner la statue de Gambetta, composaient le Conseil municipal de Cahors ?

Une telle monstruosité est inconcevable !

Et cependant, le sénateur panamitarid, le détresseur des bas de laine, les hommes d'affaires d'à côté, pour lesquels les meilleures affaires sont celles qui n'exigent pas de loyauté, rêvent de remplacer la municipalité républicaine !

Rêve insensé qu'une ambition malade et qu'une haine féroce ont fait éclore dans le cerveau de renégats et de rétrogrades impénitents !

Non ! Cette honte sera épargnée à Cahors ; les Cadurciens rejeteront avec dégoût, les amis de ces politiciens, qui ont pu, un instant, par surprise, tromper la bonne foi des électeurs et s'emparer du pouvoir, mais n'ont pu capter la confiance d'aucun honnête homme !

Béral et ses pareils, en feront l'expérience le 3 mai !

LOUIS BONNET.

Manœuvre Électorale !

Le Quercinois a l'affirmation facile : nous sommes en période électorale, il est vrai, et les démentis ne gênent pas ceux qui font circuler toutes sortes de faux bruits.

C'est ainsi que dans le numéro de jeudi, le Quercinois affirme que ce ne sont pas 2 compagnies du 7^e qui doivent aller à Eysses, — alors qu'il n'y a jamais eu à Eysses qu'une compagnie du 9^e — mais tout un bataillon.

Ces renseignements, ajoute le Quercinois, sont même graves ; il y a, dit-il, au corps d'armée, tout un dossier relatif au départ du bataillon du 7^e.

Eh bien tout cela n'est pas vrai et dans tous les cas aucune mesure ne saurait être prise contre Cahors.

De tels racontars constituent tout simplement des manœuvres électorales.

Manœuvre électorale que la nouvelle du départ du bataillon du 7^e pour Villeneuve, nouvelle colportée par la réaction, démentie, formellement démentie par le Président du Conseil et le ministre de la Guerre.

Manœuvre électorale encore, que l'insertion dans *La France militaire* de la nouvelle du départ de 2 compagnies du 7^e pour Eysses; nouvelle démentie encore par le gouvernement.

Manœuvre électorale toujours que la nouvelle du départ après les élections d'un bataillon du 7^e pour Eysses. Qui donc a intérêt à faire circuler de tels bruits, si ce n'est la réaction? Son but est facile à comprendre, en effet : c'est de discréditer le plus possible la municipalité.

Or cela, c'est impossible : aujourd'hui chacun a déjoué la manœuvre, car chacun sait que toutes les fois qu'il s'est agi de défendre les intérêts de Cahors, la municipalité a fait tout ce qui dépendait d'elle pour assurer ces intérêts. L. B.

Distinction honorifique

Nous apprenons avec un très vif plaisir la nomination au grade d'officier de l'instruction publique de M. Combes, l'aimable contrôleur de la Caisse d'épargne de Cahors.

Le *Journal du Lot* qui eut pendant longtemps comme collaborateur le fin lettré qu'est M. Combes, se réjouit de cette distinction si méritée et adresse au nouveau promu ses très chaleureuses félicitations.

Nécrologie

Nous apprenons avec un vif regret la mort de M. Fourès Antonin, typographe à l'imprimerie du *Journal du Lot*, décédé samedi matin à Cahors, à l'âge de 81 ans.

Au nom du personnel de l'imprimerie, où Fourès ne comptait que des amis, nous saluons avec émotion sa mémoire et nous adressons à sa famille nos condoléances. L. B.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 18 au 25 avril 1908

Naissances

Vayssières, Marie-Jeanne, rue Jean-Caviole.

Blaquier, Odette-Marie, rue Blanqui, 19.

Bach, René-Auguste, rue Brives, 15.

Larnaudie, Geneviève-Jeanne-Louise, rue Lamy, 2.

Publication de Mariage

Masbou, Julien, cultivateur, et Carujac, Marie-Rose-Aline, fille de service.

Mariage

Haen, Georges-Antoine, employé de commerce, et Dejean, Paul-Louise-Emlie-Jeanne, s. p.

Décès

Paganel, Louis, cultivateur, 51 ans, au Moulin du Périer.

Martory, Cyprien, cultivateur, 82 ans, au Moulin de Labéraudie.

Boydé, Antoinette, s. p. 81 ans, veuve Alazard, rue du Four Sainte-Barbe, 12.

Lagane, Jeanne, religieuse, 58 ans, célibataire, rue des Ecoles 1.

Blanc, Gabriel, représentant de commerce, 78 ans, rue de la Liberté, 11.

Fourès, Jean-Pierre, cultivateur, 80 ans, rue Brives, 40.

Battut, Paul, peintre, 38 ans, rue Mascoutou, 2.

Personne ne peut songer à déroger à cette règle, attendu qu'elle est l'œuvre de tous. D'ailleurs, chacun de nous connaît les bons effets de l'étroite union qui, en moins de deux ans, a fait monter la majorité républicaine de 45 à 53. Dimanche prochain, chaque citoyen restant à son poste et faisant tout son devoir, cette majorité s'affirmera encore plus écrasante, puisque le Comité radical a vu augmenter le nombre de ses adhérents. Mardi dernier encore deux bons démocrates se sont fait inscrire et ils ont été admis. L'un d'eux est conseiller municipal, il ne veut pas solliciter le renouvellement de son mandat. Comme il est sympathique, son adhésion offre une importance considérable qui n'échappera pas, il faut le croire, au chef municipal dont elle précipite la chute. On va jusqu'à dire que « M. Maire battu » abandonne la lutte et que « M. Adjoint Grenouille » devient moins arrogant. Leurs manœuvres souterraines resteront sans résultat; on est fixé sur la valeur de leurs promesses et sur la sincérité de leurs paroles.

Le 3 mai tous seront présents et voteront contre ceux qui ont toujours sacrifié l'intérêt général à l'intérêt particulier et dont la négligence légendaire n'a d'égal que leur malveillance aveugle.

Arrondissement de Cahors

Larroque-des-Arcs

M. Conquet, maire de Larroque, adresse au *Réformateur* la réponse suivante à des attaques injustifiées :

Quelques électeurs m'ont fait l'honneur d'attaquer violemment dans le *Réformateur* mes actes politiques, ainsi que ma vie privée. Je laisse de côté les injures proférées à mon adresse, car les injures n'ont jamais rien prouvé si ce n'est la lâcheté et la bassesse d'âme de leurs propres auteurs. Je ne retiens, pour les discuter que les quelques faits que mes détracteurs ont voulu apporter à l'appui de leurs assertions mensongères et qu'ils ont complètement dénaturés en les citant.

Je relève entre autres choses dans le numéro du 19 avril la phrase suivante : « Une propriété de Mme V... a été luxueusement clôturée avec les deniers communaux. On nous dit qu'on a payé le mètre carré de terrain 160 fr. »

Monsieur ! La vérité est qu'en vue de la réparation de la rue du Merle et pour faciliter l'accès du petit pont qui traverse le ruisseau, nous avons dû élargir un peu le chemin longeant la propriété de Mme V... et émietter légèrement sur cette propriété. Néanmoins je tiens à affirmer que pas un centime des revenus communaux n'a été dépensé pour l'acquisition de la petite parcelle de terrain dont nous avons eu besoin.

Mme V... nous fit l'offre gracieuse de ce coin de terre, exigeant simplement que la municipalité, après avoir fait démolir le mur de clôture, prit à sa charge de la faire reconstruire.

Le conseil municipal fut unanime à accepter, avec l'offre, les conditions de Mme V...

Pour ce qui est du corbillard, je n'entrerai pas ici dans le détail des comptes qu'a nécessités son achat : cela me mènerait trop loin. Mais je suis prêt à faire connaître aux auteurs de l'article « Trinité bloquée » le montant de la note payée, ainsi que le total des souscriptions recueillies. Qu'ils veuillent bien se présenter à la mairie, je me ferai un plaisir de les mettre au courant de ce qu'ils désirent savoir.

On me reproche en outre de n'avoir pas su transformer tous les petits chemins ruraux en routes larges et spacieuses, de n'avoir pas du jour au lendemain « jeté un pont sur le Lot » et bien d'autres choses semblables.

A ceux qui parlent ainsi je peux répondre ce qu'on répond d'habitude aux enfants rageurs qui demandent à grands cris qu'on leur donne la lune. Pourquoi diable n'exigerait-on pas aussi de moi que je transforme subitement tous les indigents de ma commune en riches propriétaires. Je n'hésiterai pas à le faire si cela était en mon pouvoir. Mais hélas ! il est des bornes à toute puissance humaine.

Ce que je puis affirmer en tout cas, c'est que j'ai fait pendant les 4 ans qu'a duré mon mandat, tout ce qu'il était humainement possible de faire en vue de la réparation, de l'entretien des chemins vicinaux et ruraux, et pour le bien-être de mes administrés.

Et comme je ne prétends pas formuler ici des affirmations vaines, je me permettrai de citer des faits.

Vous dites, groupe d'électeurs, qu'on n'a jamais vu les chemins en si mauvais état. Ou vous êtes étrangers à notre commune, ou bien vous n'avez jamais jeté les yeux sur ce qui se passe autour de vous. Une foule de rues ont été réparées cependant, et vous n'avez pas l'air de vous en douter. Ce sont les rues du Merle, de la Carrière, du Pech, et jusqu'au chemin des Combes qui est actuellement l'objet de nos préoccupations.

Vous devez savoir aussi que nous avons restauré la chapelle du cimetière, jeté un pontceau sur le ruisseau d'Escabasse, acheté une barque aux propriétaires de la rive gauche du Lot, etc., etc.

Voilà nos actes, que nous sommes fiers de mettre sous les yeux de nos électeurs. A eux de dire le 3 mai si nous avons mérité leur confiance et si nous sommes encore dignes de leurs suffrages.

Jean CONQUET,

Maire de Larroque-des-Arcs.

Espère

Elections municipales. — Mardi dernier les membres du Comité républicain se sont réunis à l'effet de prendre les dernières dispositions relatives à la formation de la liste des candidats aux prochaines élections municipales.

Il a été convenu qu'à la première assemblée générale, qui aura lieu incessamment, chaque membre ferait connaître son choix par un vote entièrement libre et secret et que les dix qui tiendraient la tête seraient désignés pour porter le drapeau républicain.

Ainsi donc pas de mécontentement possible, puisque du choix individuel naîtra le choix général.

Personne ne peut songer à déroger à cette règle, attendu qu'elle est l'œuvre de tous. D'ailleurs, chacun de nous connaît les bons effets de l'étroite union qui, en moins de deux ans, a fait monter la majorité républicaine de 45 à 53. Dimanche prochain, chaque citoyen restant à son poste et faisant tout son devoir, cette majorité s'affirmera encore plus écrasante, puisque le Comité radical a vu augmenter le nombre de ses adhérents. Mardi dernier encore deux bons démocrates se sont fait inscrire et ils ont été admis. L'un d'eux est conseiller municipal, il ne veut pas solliciter le renouvellement de son mandat. Comme il est sympathique, son adhésion offre une importance considérable qui n'échappera pas, il faut le croire, au chef municipal dont elle précipite la chute. On va jusqu'à dire que « M. Maire battu » abandonne la lutte et que « M. Adjoint Grenouille » devient moins arrogant. Leurs manœuvres souterraines resteront sans résultat; on est fixé sur la valeur de leurs promesses et sur la sincérité de leurs paroles.

Le 3 mai tous seront présents et voteront contre ceux qui ont toujours sacrifié l'intérêt général à l'intérêt particulier et dont la négligence légendaire n'a d'égal que leur malveillance aveugle.

Flaugnac

Nous voici en pleine période électorale. La réaction aurait cru manquer à tous ses devoirs si à la liste républicaine elle n'avait pas opposé la sienne. Ses nombreuses défaites passées ne l'ont pas arrêtée, mais attention ! cette fois cela devient sérieux. Elle a confié ses destinées à un nouveau chef et ce nouveau chef paraît un tacticien habile : c'est le citoyen Bonnemort.

De son passé je ne dirai qu'un mot : c'est que jusqu'à ces dernières années il fut bon républicain et qu'il est d'autant plus acharné contre les républicains qu'il fut autrefois des leurs. Et puis, vous savez, il a reçu l'estampille cléricalle ; il est donc réactionnaire bon teint.

Il fut en effet proclamé chef dans certaine réunion qui eut lieu vers la fin du mois de janvier au presbytère de Flaugnac. Là, en présence de tous les anciens fabriciens et de quelques hommes marquants de la réaction, M. Bonnemort abjura solennellement ses erreurs passées. Il promit d'adorer ce qu'il avait brûlé et de brûler ce qu'il avait adoré. La cérémonie paraît-il, fut des plus touchantes.

Les élections municipales lui ont fourni une belle occasion de montrer sans tarder son zèle de néophyte. Aussi il n'a pas attendu au dernier moment pour former sa liste. Laissant de côté quelques vieux lutteurs, célèbres surtout par les vestes électorales qu'ils ont collectionnées, et qui n'étaient qu'un poids lourd pour le parti, il s'est adressé aux jeunes. Et les jeunes ont répondu à son appel. Il fallait 10 candidats, il en a trouvés plus de 12. Mais voilà, une région paraît-il est réfractaire. Il n'a pu trouver aucun candidat à Capnié. Que faire ? Le grand chef tout simplement s'est adressé à Saint Antoine de Padoue.

Il fit en ce moment une neuvaine à cet illustre saint et tous les jours, un cerge à la main, lui adresse cette belle supplique :

O Saint Antoine de Padoue,

Qui fais trouver les coutélous

Je te supplie à genoux,

Quelques candidats envoie-nous !

Nul doute qu'à la fin de cette neuvaine des candidats surgissent à Capnié. Et alors le choix sera fait et la liste sera définitivement arrêtée.

Quoi qu'il en soit, s'il y a quelques retouches à faire de ce côté, le principal est réglé et les fonctions municipales réparties. Je vous le donne tel que je l'ai appris d'un de mes amis qui le tenait lui-même d'une voisine à qui un oiseau bleu l'avait confié. Mais la chose paraît tout de même sérieuse.

Donc, M. Bonnemort — à tout seigneur tout honneur — aura l'écharpe municipale. Ce sera la récompense bien méritée de toute la peine qu'il se donne. M. Lartet Adrien sera adjoint au maire et quant au conseiller délégué, ce sera M. Dugès Célestin. Les intérêts de la commune seront en de bonnes mains !

MM. les conseillers républicains, vous êtes avertis et vous n'avez qu'à bien vous tenir. Si jusqu'ici vous avez eu la victoire facile, il n'en sera pas de même cette fois.

Cependant, comme un homme averti en vaut deux, il pourrait bien se faire que le parti républicain chantera encore victoire le 3 mai prochain et que le brave Bonnemort n'emportera de son équipée qu'une formidable veste.

Et c'est la grâce que je lui souhaite. Une grande veste et un chapeau à rajole ça le rendra tout à fait chic !

Un électeur.

Francoûlés

Les bons catholiques de Francoûlés célébraient dimanche la fête de Pâques. Ils y avaient été préparés avec tout le soin et le zèle de notre pasteur. Aussi celui-ci a-t-il été content !

Mais il y a eu beaucoup d'hommes qui n'ont pas voulu faire plaisir au ritou et n'ont pas fait Pâques. Aussi le ritou a été mécontent ! Il a fait alors un choix dans son auditoire ; il a tonné : « Mettez d'un côté les fidèles qui ont fait la communion et de l'autre ceux qui ne l'ont pas faite. D'un côté il n'y a que les purs ; de l'autre... (ici une expression de séminaire).

Pardon, monsieur le ritou, ceux qui n'ont pas fait la communion, sont d'honnêtes gens au moins autant que vous, et vous feriez bien de tenir, à l'avenir, votre langue, car il n'y a parmi eux ni voleur, ni impudique.

Nous espérons que vous saurez rectifier. Mais à propos, vous vous occupez peut-être des élections municipales ? Croyez-nous, vous perdez votre temps. La grande Adélaïde même, de fameuse mémoire, n'y ferait rien, à plus forte raison alors ce pauvre Garrigou dont l'urne mystérieuse reste toujours un miracle !

Les autres qui s'occupent avec Garrigou de former la liste, hélas ! ils auront beau invoquer St-Antoine de Padoue, ils ne trouveront jamais la confiance des électeurs consciencieux.

Quant à vous, ô ritou, tenez votre langue, et ne vous amusez plus à hurler des apostrophes qu'inspirent, peut-être, la lecture des Evangiles, mais non la dignité, les convenances et l'honnêteté.

Lalbenque

Parallèle ou mieux, contraste. — Deux hommes briguent la mairie de Lalbenque. Le premier tient depuis dix-huit ans de la confiance de ses concitoyens l'écharpe municipale. Le second la poursuit depuis quarante ans sans pouvoir l'arracher à la défiance de ces mêmes concitoyens — car il ne faut pas, n'est-ce pas, Monsieur faire état de quelques mois ou vous êtes l'honneur immérité de la cendre en 1870, — ce qui vous dispensa d'aller avec les camarades vous battre contre les Prussiens.

C'est qu'en effet, autant le premier est bon, accueillant, serviable, généreux autant le second est grognon, bourru : Ri-

figne n'a pas le droit d'être exigeant en fait d'aménité.

Demandez au maire actuel son temps, sa peine voire même son argent. Il est toujours prêt. Armez-vous de courage pour aborder le second. Quelle rebuffade, mon vieux ! Ils ont tous les pieds nickelés dans la maison.

Au fait, c'est peut-être parcequ'ils sentent qu'il est inutile qu'ils marchent. Autant M. Guilhem a su se créer de nombreux amis qui ne lui ménagent pas leur estime et leur crédit autant le prétendant à la mairie est isolé et sans influence même sous l'aile protectrice des Esculapes de Cremps. Il n'est pas éloigné cependant, le temps où la noire haine les divisait.

Vous pouvez donc, encore une fois, Monsieur Fournié, faire votre deuil de la mairie de Lalbenque. Vous avez intrigué toute votre vie contre les maires successifs, sans atteindre votre but ; mais aujourd'hui comme par le passé, à Lalbenque, comme ailleurs, les électeurs veulent à leur tête des hommes bons, serviables, loyaux capables de rendre services, et voulant le faire.

Acquérez, s'il en est temps encore, ces qualités nécessaires à qui veut mériter les honneurs, mais jusque là, comme depuis 40 ans, les électeurs de Lalbenque vous crieront le 3 mai : Halte ! on ne passe pas !

Fontanes

Une pétarade de Maître Aliboron. — Dans un galimatias incompréhensible à quiconque pense et parle français, l'X de la *Défense* du 19 avril veut être spirituel et méchant : il n'est que sot.

Basile, car c'est encore lui, à moins que ce ne soit Dumanet — froc ou dolman — kif — kif — bourricot — peut-être même se sont-ils ADJOINTS — veut railler — il braie.

A travers ses lunettes sans verres il aperçoit à Fontanes trois, quatre Tartarins ; que serait-ce, s'il avait sur son nez son bésicle grossissant ?

Depuis que le héros de Dandet permit à une pour un lion, il est bien permis à nos Tartarins de prendre un âne pour un âne lorsqu'il est bien authentique, et porte comme le héros de la *Défense*, au milieu du dos, sur le fond GRIS qui lui plaît tant, la croix noire qui dénote la race et le fera rechercher sur le marché de Dégagnazès.

En attendant la foire encore lointaine, nous lui offrons avec un peu de picotin, nos claires fontaines pour se désaltérer après un tel coup de gueule, sans qu'il ait à craindre que comme Tartarin de Tarascon les Tartarins de Fontanes le prennent pour un lion.

Luzech

Que se passe-t-il, amis de Luzech ? Où en sommes-nous ? L'adversaire a-t-il le droit de compter sur votre torpéur ou sur votre complicité ? Laissez-vous croire qu'il y a entre certains de vos chefs et M. Lujan un pacte d'alliance ou de neutralité ? Nous nous refusons à admettre cette hypothèse. Mais il est temps de prendre position de combat.

Pons, mon ami, et vous tous qui furent les bons artisans des récentes luttes, faites litière de vos rancunes et de vos mauvaises humeurs. En avant ! qu'on nous donne de bons candidats et nous ferons de bonne politique... à moins, toutefois, que par une soudaine aberration, nos amis préfèrent le triomphe des réactionnaires à l'union des républicains.

Un républicain de Luzech.

Pescadoires

A qui la faute ? — Si depuis quatre ans, malgré les lourds sacrifices imposés à la commune, nos routes sont restées sans réparer, à qui la faute ? Si, aucun traité n'est passé avec la compagnie pour l'éclairage à l'électricité de la commune, à qui la faute ? Si depuis quatre ans aucune subvention n'a été accordée à la commune, à qui la faute ?

Certains diront : c'est notre petit maire qui est cause de tout cela ; d'autres y ajouteront, et son conseil municipal.

Je ne disconvient pas que le conseil municipal, aurait pu mieux gérer les intérêts de la commune, mais la faute, est à nous électeurs qui n'avons pas su faire usage de notre bulletin de vote.

Il y a quatre ans, si nous avions mieux choisi nos mandats, les choses n'en seraient pas où elles sont aujourd'hui.

Nous sommes à la veille de nouvelles élections, tâchons de mieux choisir nos candidats. Notre bulletin est une arme : sachons nous en servir en toute liberté.

Ce n'est pas une raison, parceque Jean est mon ami pour que je vote pour lui, car je dois m'informer pour qui il votera pour maire lorsqu'il sera conseiller. S'il doit accorder son vote à un nommé incapable de rendre un service à ses administrés, je dois dire à cet ami : « mon devoir est de voter contre toi, car le maire que tu me donnerais est indigne d'occuper cette place. »

Si tous les électeurs de la commune faisaient ce raisonnement, nous choisirions de bons et dignes représentants qui à leur tour nous choisiraient pour maire, un homme digne et intègre qui ramènera l'apaisement dans la commune.

Aux urnes donc électeurs.

Viva la République !

Puy-l'Evêque

Voici la profession de foi des candidats radicaux qui sollicitent les suffrages des électeurs de Puy-l'Evêque :

CHERS CONCITOYENS,

Pour la première fois le Parti Républicain s'est organisé à Puy-l'Evêque et vient, en pleine confiance, solliciter vos suffrages conscients. La lutte jusqu'ici a été engagée sans entente véritable et il serait difficile de définir le programme représenté à notre Assemblée Communale.

Aucun de vous n'ignore qu'il y a pour une Commune un incontestable intérêt à nommer un Conseil municipal dont les opinions politiques soient en rapport avec les institutions républicaines actuelles. L'entente en devient plus facile avec les diverses autorités et l'Administration supérieure. C'est une garantie de bonne administration et de succès.

Avant tout préoccupés de vos intérêts locaux et sachant qu'un déaut de cohésion entre vos Elus a été souvent néfaste à vos affaires municipales, nous venons à vous liés intimement les uns aux autres et pleinement d'accord sur toutes les questions. Cela nous permettra de réaliser les réformes que vous attendez depuis si longtemps et auxquelles nous collaborerons avec toute la force de notre intelligence et de notre zèle pour la démocratie.

Vous n'ignorez pas que nous sommes les sincères partisans de tout progrès qui doit avoir pour résultat de développer le bien-être des humbles et des travailleurs, que nous désirons voir alléger le plus possible des charges qui pèsent sur eux.

Nous dirigerons tous nos efforts vers l'étude et la solution des questions locales, nous examinerons de très près, de manière à l'alléger, le budget de la Commune, que les Administrations antérieures ont chargé de tant de centimes additionnels. Nous ferons les travaux de viabilité, d'entretien de rues les plus urgents, soucieux de n'engager que des dépenses justes et utiles. Nous étudierons, avec le désir d'aboutir rapidement, l'adduction et la distribution de l'eau, question vitale que l'on n'a pas abordée jusqu'ici.

Vos intérêts seront en bonnes mains et la République comptera, dans notre ville, des défenseurs convaincus et décidés à voter toutes les mesures nécessaires pour défendre vos intérêts politiques et locaux.

A vous de comprendre vos intérêts et de travailler au triomphe de notre cause, à vous de montrer que la démocratie républicaine compte ici des adhérents énergiques et persévérants.

BROUSSE, conseiller sortant ;
D'ROUMA, conseiller sort.
GALAUD, ancien conseiller ;
SALABERT, L. anc. cons. ;
BERGEGOL, perc. en ret. ;
DELBREIL, Gér., boucher ;
DELMAS, boulanger ;
LABICHE, menuisier ;
VIGNALS, Hipp., serrurier.

Tour-de-Faure

Fêtes d'inauguration de la nouvelle mairie et de la maison d'école. — Comme nous l'annoncions précédemment, les fêtes d'inauguration s'annoncent très brillantes. De nouvelles adhésions au banquet arrivent tous les jours.

Le nombre des adhésions recueillies jusqu'à ce jour s'élève à 140. Au programme publié il y a quelques jours il convient d'ajouter :

1° Qu'une distribution de pain sera faite aux indigents par le bureau de bienfaisance ;

2° Que les enfants des écoles exécuteront 2 morceaux de chant sous la direction de M. Lacoste, professeur de musique à Cahors.

Le Ministère des Beaux-Arts nous a précédé dans cette voie puisque 35.000 francs, sans participation de la Ville, vont être dépensés pour la reconstruction de la maison historique de la rue Orhabadial. Nous suivrons cet exemple désireux de donner à un quartier de Figeac, l'air et la lumière qui doivent non seulement mettre en valeur une œuvre incomparable au point de vue architectural, mais encore apporter la santé au sein de familles nombreuses, toutes d'origine figeacoise et qui comptent parmi les plus laborieuses de notre ville.

Reconnaissant que la prospérité de nos foires et marchés s'accroissent de plus en plus, nous nous efforcerons d'apporter des améliorations sur les divers points de transactions. Nos séries désireuses de poursuivre l'extension du champ de foire.

Restent les travaux ordinaires d'entretien et de réparation qui ne devront pas être délaissés. Le service de la voirie urbaine demande tous nos soins, nous saurons les y apporter sans oublier la question de la vicinalité qui doit venir donner satisfaction aux populations rurales dont les intérêts agricoles sont depuis longtemps en souffrance.

Les résultats obtenus ces dernières années sont les suivants :

Construction du chemin vicinal de Roussille à Marsal.

Transformation en chemin de grande communication du chemin ordinaire de Ceint-d'Eau à Merlançon, et remplacement aux frais du Département du pont en bois actuel par un pont métallique ce qui va diminuer d'autant les charges de la Commune.

Mise à l'adjudication de l'avenue de la gare de Figeac par les Routes-Redondes.

Admission au programme subventionné de 1908 du chemin de Merlançon à Ayrens.

Enfin après de nombreux pourparlers avec la Compagnie d'Orléans, le Conseil Municipal est sur le point de réaliser le classement dans le réseau vicinal de grande communication de l'avenue actuelle des voyageurs, ce qui sanctionnera le maintien du statut quo de cette Avenue et de ses dépendances.

D'autres chemins vicinaux restent à construire sur divers points de la commune ; la future Assemblée aura pour devoir de faire appel au concours du Département et de l'Etat pour arriver à la réalisation de ces entreprises en observant l'ordre de priorité que ces chemins occupent dans le programme décennal.

Figeac est doté d'eau potable, mais

sa canalisation est incomplète et la distribution insuffisante.

Les filtres réclamant une réfection et le réservoir du Montviguier jusqu'à présent inutilisable doivent de plus en plus une nécessité.

Le service des eaux est à la merci d'un accident qui surviendrait à la canalisation générale.

Les plans de ces divers travaux sont en ce moment soumis à l'étude d'hommes compétents et les fonds nécessaires à leur exécution doivent nous être procurés par la réalisation d'un projet d'unification et de conversion de dettes depuis de longues années contractées par la Ville.

Ce projet, œuvre du Conseil Municipal dont les pouvoirs vont expirer, a pour but, non seulement de faire face aux travaux dont il vient d'être parlé, mais encore d'éteindre à peu près complètement la dette flottante, et cela sans augmenter les impôts, sans accroître le nombre des centimes.

Ainsi seraient liquidées la somme de 25.000 francs due encore aux entrepreneurs sur les premiers travaux d'adduction du Berbezou, et les 17.000 francs qui représentent les valeurs d'immeubles impayés mais acquis pour l'agrandissement de la place de la Miséricorde. Les déficits qui depuis de nombreuses années grèvent nos budgets seraient enfin soldés et la marche des divers services municipaux deviendrait plus régulière.

Soucieux des intérêts de la ville et ménagers de ses deniers, l'équilibre des finances obtenu, nous pourrions écheance plus longue prévoir de vastes travaux et continuer l'œuvre d'assainissement entreprise.

Après les eaux doivent venir les égouts et d'autres constructions de salubrité publique.

Mais de grosses dépenses seront nécessaires, connaissant les charges de nos concitoyens nous ne devons commencer ces entreprises qu'avec des ressources dont la disponibilité sera certaine.

Sans faire état des dommages et intérêts justement réclamés au concessionnaire de la lumière électrique, dont le quantum du reste va être fixé par un arrêté du Conseil de Préfecture avant la fin du mois de Mai, un bénéfice relativement considérable sera réalisé par l'utilisation d'un nouveau mode d'éclairage. Nous devons ajouter à cela la part qui revient à la ville sur le budget des cultes dont la répartition est faite tous les ans par l'Etat entre les Communes depuis le vote de la loi de séparation.

Déjà 2 000 francs ont été versés à la caisse municipale pour 1908, dans quelque temps lorsque sera terminée vis-à-vis des prêtres, le service des allocations, on peut calculer à 5.000 fr. au minimum la part annuelle qui doit revenir à la Ville. Un certain nombre de centimes jadis votés pour des impositions extraordinaires vont s'éteindre durant cette courte période, ils pourront dès lors être affectés à la réalisation de ces projets si la subvention de l'Etat est restreinte, ou employés à d'autres travaux et utilisés pour le plus grand bien de notre Ville et des intérêts de la classe des travailleurs.

Mais avant d'entreprendre une œuvre de cette importance, nous nous imposerons le devoir pendant la durée de notre mandat de terminer la place de la Miséricorde.

Le Ministère des Beaux-Arts nous a précédé dans cette voie puisque 35.000 francs, sans participation de la Ville, vont être dépensés pour la reconstruction de la maison historique de la rue Orhabadial. Nous suivrons cet exemple désireux de donner à un quartier de Figeac, l'air et la lumière qui doivent non seulement mettre en valeur une œuvre incomparable au point de vue architectural, mais encore apporter la santé au sein de familles nombreuses, toutes d'origine figeacoise et qui comptent parmi les plus laborieuses de notre ville.

Reconnaissant que la prospérité de nos foires et marchés s'accroissent de plus en plus, nous nous efforcerons d'apporter des améliorations sur les divers points de transactions. Nos séries désireuses de poursuivre l'extension du champ de foire.

Restent les travaux ordinaires d'entretien et de réparation qui ne devront pas être délaissés. Le service de la voirie urbaine demande tous nos soins, nous saurons les y apporter sans oublier la question de la vicinalité qui doit venir donner satisfaction aux populations rurales dont les intérêts agricoles sont depuis longtemps en souffrance.

Les résultats obtenus ces dernières années sont les suivants :

Construction du chemin vicinal de Roussille à Marsal.

</

Enfin l'état de nos finances étant amélioré, c'est dans la plus large mesure que nous nous efforcerons d'appliquer la loi d'assistance aux vieillards.

Tel est le programme administratif que nous avons conçu et pour la réalisation duquel nous demandons aide à l'Etat, qui déjà a pris à sa charge l'édification des prisons dont la construction est prochaine.

Nous ne pourrions certes pas l'exécuter en entier pendant la durée de notre mandat, mais nous devons vous faire connaître le fond de notre pensée.

Comme vous, nous aimons notre petite patrie, nous voudrions la voir toujours plus belle.

Mais là ne se borne pas la mission du Conseil Municipal, il est aussi appelé à jouer un rôle politique.

La situation actuelle du Département nous oblige à vous dire que nous sommes fiers de notre passé, nous voulons lui rester fidèles.

Toujours prêts à combattre pour assurer le succès de la République radicale, nous ne reconnaissons pour chefs que les hommes d'action républicaine, les Waldeck-Rousseau, les Combes, les Briand, les Clémenceau.

Le vote de la loi sur les congrégations, de la loi militaire, de la séparation de l'assistance aux vieillards, marque certes une étape dans la voie des réformes, mais nous espérons que l'impôt sur le revenu viendra bientôt soulager les faibles et porter plus d'égalité.

A peine à l'abri des attaques de ses pires ennemis qui soutenus par les réactionnaires menaient contre elle le combat, la République serine dans sa victoire a fait déjà partout sentir son action bienfaisante.

Mais son œuvre n'est pas terminée. Aussi devons-nous lutter et lutter toujours pour assurer son triomphe définitif qui ouvrira l'ère de la justice, de la libération des consciences et du relèvement de la dignité humaine.

Vive la République !

Liste radicale et radicale-socialiste :

1. Peset Fernand, docteur-méd., maire
2. Lacombe Louis, nég., 1^{er} adjoint.
3. Baduel Paul, prop., 2^e adjoint.
4. Bécaus Louis, avocat, député.
5. Nigou Louis, agent-voyer d'arrond., conseiller sortant.
6. Loubet Joseph, avoué, cons. sortant.
7. Tourdonne Urb., perc., id.
8. Longpuech Fr., notaire, id.
9. Nozières Cam., nég., id.
10. Ifernet Cam., tanneur, id.
11. Lacan Antoine, propr. à Ceint-d'Eau, conseiller sortant.
12. Lafont François, liqu., cons. sortant.
13. Lugan Arsène, propriétaire à Ceint-d'Eau, conseiller sortant.
14. Vignal César, propr., cons. sortant.
15. Cougoule Louis, chim., id.
16. Lamouroux Ph., fabr. de galoches, conseiller sortant.
17. Despoux, J.-B., entr., cons. sortant.
18. Delbos Jean, propr., id.
19. Cavalé Lucien, ancien principal de collège, conseiller sortant.
20. Bons Louis, propr., cons. sortant.
21. Besombes Louis, propr. et négociant.
22. Delpeuch Antonin, négociant.
23. Roux Jean, entr. de chem. vicin.

Puybrun

Appel à l'Union de tous les républicains. — Aux élections cantonales M. Vital, s'étant démasqué les conseillers municipaux qui prétendent être républicains disaient alors que c'était fini, qu'ils ne le suivraient pas plus loin qu'il n'y avait aucun prix ils ne seraient à nouveau candidats.

Vaines protestations ! les serviteurs font cause commune avec leur Maître et quoique démasqué à tous les points de vue, celui-ci conserve les mêmes « fidélités » pour tenter un autre bail, dans des conditions où le moindre souci des intérêts de Puybrun, leur interdirait de solliciter à nouveau vos suffrages.

Nous avions meilleure opinion de quelques-uns d'entre eux et nous les avions cru incapables de suivre cet ambitieux, renégat du parti républicain, inutile à notre commune où il entretient la haine, la discorde et la discussion pour conserver son écharpe.

Electeurs républicains, qui vous êtes laissés tromper par les protestations de républicanisme de cet homme, vous avez droit à beaucoup d'indulgence, car bien nombreux sont ceux qui se sont laissés prendre à ses affirmations, mais le doute n'est plus possible, le moment est venu de rallier le drapeau républicain.

Pas de faux amour-propre, pas de faux préjugés, notre commune est fondement républicaine, il ne faut plus que le parti réactionnaire dirige nos affaires communales.

Camarades d'hier, soyez les camarades de demain, oublions les erreurs communes et sans hésitation, reprenez votre place sous les plis du drapeau démocratique !

Le comité après de réels efforts a dérogé la situation et la liste qu'il présente à vos libres suffrages doit dissiper tout malentendu dans le parti républicain.

Citoyens, plus d'erreur possible, d'un côté le drapeau réactionnaire avec les ambitieux, les renégats et les traitres, de l'autre le drapeau des revendications démocratiques, avec tous ceux qui combattent pour les idées républicaines, mais non pour des hommes.

Electeurs républicains, plus d'hésitations, plus de discorde devant le drapeau, dimanche prochain tous aux urnes en rangs serrés aux cris de : « Vive Puybrun ! Vive la République démocratique ! » pour la liste **Béffara-Mazet**.

Jacques BONHOMME.

Profondément découragé et dégoûté l'un d'eux a voulu connaître le sort réservé à son semi-responsable et pour cela il a consulté une célèbre cartomancienne qui lui dans les douze noms de ce malheureux Conseil municipal l'horoscope suivant : **Vital agonise !**

Le Maire : VITAL
V-1-dal
Auduber-T
Duf-A-u
L-ary

Béff A-ra
Ba G-ou
Lab-O-urdarie
Doumaza-N-e
H I-ronde
S-ouli
Delp-E-oh

Il n'y a pas d'erreur possible, c'est bien cela : la politique de M. Vital agonise !

O'KELPOIRE.

Entièrement dévoués. — Depuis un an que le Capitaine des pompiers a démissionné de ses fonctions, la municipalité n'a pas eu le temps de le remplacer, il est vrai que ce n'est plus la peine aujourd'hui, car la pompe qu'on a remise depuis 18 mois dans un coin sans le moindre soin, et sans même la faire fonctionner est maintenant inutilisable.

Oui, malgré les 50 fr. votés chaque année par notre si dévouée municipalité, pour l'entretien de la pompe, celle-ci est hors d'état de fonctionner par suite du manque d'entretien, et toujours : pago poisan.

Jacques BONHOMME.

Aynac

A M. Pifar de la « Défense ». — Quoique notre silence vous trouble la cervelle et que vous aimiez le carillon je n'aurais certainement pas répondu à votre stupide article car nous nous en tenons au vieux proverbe qui dit : « La parole est d'argent, le silence est d'or », mais puisque vous voulez bien nous parler de la montagne de Balaam, c'est à vos aïerries que je m'en vais répondre.

Comme vous, je suis d'avis que si un Balaam arrivait parmi nous, il ne manquerait pas de monter : ce que vous semblez ignorer c'est que l'âne qu'il s'était choisi, appartenait à cette race particulière ayant votre envergure, votre taille et votre poil dont vous êtes à Aynac le plus beau spécimen.

Vous avouerez j'espère, que le plus âne souvent n'est pas celui qu'on pense.

Léon CADIERGUES.

A M. Arsène Pifar de la « Défense ». — Vous faites une grosse erreur M. Pifar lorsque dans la Défense de dimanche dernier vous prétendez que les radicaux socialistes d'Aynac s'étonnent de ce que les élections ne fassent pas plus de bruit. Ce n'est pas les radicaux, c'est vous au contraire qui vous en étonnez, et c'est la curiosité qui vous fait jaser, afin de savoir ce que probablement on ne veut pas vous dire. Ayez donc un peu de patience et sachez attendre, l'avenir vous réserve peut-être des surprises.

Vous êtes un peu malvenu et un impertinent de me dire que si M. Yassières ne se présentait pas, je ne saurais que devenir et que je me suiciderais avec un parapluie. Vous voudriez vous payer ma tête à Pifar ! mais cela ne vous appartient pas, vous êtes d'un esprit un peu trop borné. Sachez toujours bien, que cela m'est fort indifférent que M. Yassières se présente ou qu'il ne se présente pas ; c'est son affaire, car le regard à lui tout seul s'il pose sa candidature, je voterai certainement pour lui, mais si lui et nos amis républicains ne sont pas candidats, je ne voterai pas ou j'y voterai blanc, ce n'est pas plus difficile que ça : donc, je n'aurai pas à me suicider, avec un parapluie. Le suicide d'ailleurs n'est bon que pour ceux qui comme vous ont le cerveau un peu ramolli, et je crains fort que vous, si M. le comte de Toulouse, un vrai moine, auquel il ne manque que le froc venait à subir un échec vous seriez assez stupide et capable de vous asphyxier avec une seringue.

Ce que je trouve surtout de plus beau dans tout votre article, c'est l'allusion que vous faites dans votre Post-Scriptum. C'est grand dommage dites-vous qu'à Aynac on n'ait pas de Balaams pour envoyer en mission car on pourrait amplement les approvisionner de montures pour leurs voyages.

Comme Balaam voyageait sur un âne, de ces sortes de montures, on n'en est pas en peine, il s'en trouve un peu partout, mais ce que vous vous gardez bien de nous dire, c'est que le quadrupède du prophète était tout à fait de votre taille et de votre poil, et qu'en plus, d'après la légende il parlait, ce qui vous donne encore une bien plus grande ressemblance avec lui.

DURAPIAT.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Elections municipales. — Voici la profession de foi des candidats radicaux qui sollicitent les suffrages des électeurs gourdonnais :

Chers Concitoyens,

Le 3 mai prochain, nous venons vous demander, pour la plupart, le renouvellement de notre mandat ; pour quelques-uns, un mandat nouveau.

Est-il utile de vous indiquer notre programme politique et municipal ? Vous nous connaissez depuis longtemps, vous nous avez vu à l'œuvre, vous nous avez jugés ; cependant, pour comparer le passé, en politique nous acceptons le programme radical, et nous voulons le défendre avec toutes ses revendications.

Au point de vue communal, notre

but sera toujours la bonne gestion des fonds communaux, l'embellissement de la cité (nivellement du tour de ville, construction d'un mur parapet et de lavoirs) ; la bonne visibilité des rues et promenades ; l'entretien et la construction de chemins vicinaux et ruraux dans les sections et la défense de tous les intérêts de ces dernières.

Mais nous ne devons pas vous laisser ignorer qu'avec la modicité de notre budget et par suite de l'application des lois sociales votées par le Parlement, il ne nous sera pas toujours possible de satisfaire à l'exécution de certains vœux et propositions même justifiées, sans d'énormes surcharges d'impôts. Un examen judicieux de leur utilité devront seuls nous déterminer dans ces circonstances.

Electeurs,

Si vous avez confiance en nous, si vous acceptez notre manière de voir, allez au scrutin sans abstention, et votez pour Gourdon et pour la République.

Linol Alphonse, maire, Dauliac Antonin, adjoint, Bouygues Paul, Boy Paul, Cassagnes Pierre, Fayt Augustin, Faure Pierre, Grangé Jean, Isidore Victor, Lafon Gilbert, Lasvigne Jean, Lauré Joachim, Malleville Antoine, Malbec Pierre, Maury Henry, Métédié Antonin, Pardes Antoine, Simon Jean, Taste Antoine, Dardenne Arthur, Nouvelle Antoine, Royère Justin, Taste Léon.

Reilhaguet

Elections municipales. Liste radicale.

Reilhaguet : Pugnet, maire, conseiller sortant ; Cayre, conseiller sortant ; Candarella, conseiller sortant ; Couderc, conseiller sortant ; Gouloumès, conseiller sortant ; Grimal Auguste, propriétaire ; Guillard Pierre, dit Marcelin, propriétaire ; Loubressac Antoine, propriétaire.

Laval : Contie Jean, adjoint, conseiller sortant ; Crubilié Jean, conseiller sortant ; Mazère Basile, conseiller sortant ; Mourguès Lucien, propriétaire.

Les listes de l'opposition ne sont encore connues que par leurs titres, à Laval : « Liste pér balajata l'ancien conseil » et à Reilhaguet : « Liste pér fourré tout aquel moundé déforo ».

Dégagnac

Depuis quelques temps, à la chronique de Dégagnac, un personnage mystérieux, exhale le trop plein de son âme chagrine, dans la chère « Défense ».

Après avoir copieusement injurié le maire de Dégagnac, le conseiller d'arrondissement, les instituteurs, tous ceux qu'il soupçonne a tort ou à raison, d'avoir trahi les électeurs de cette commune de leur devoir de bons catholiques, pose la question suivante : devinez, qui je suis ?

Indéchiffrable énigme ! Qu'à votre style monsieur, l'orfèvre se devine. A la façon dont vous parlez Eglise et presbytère on comprend trop, hélas ! que vous êtes du bâtiment. Que vous exercez votre petit commerce à Salviac ou ailleurs, que vous soyez nouveau venu parmi nous ou vieux praticien, peu nous importe ; que vous supposiez bien, n'est-ce pas ?

Nous ne relèverons pas les douces aménités, les politesses (comme vous le dites si bien) que vous adressez au maire, au conseiller d'arrondissement, aux instituteurs. Ces messieurs n'ont pas cru devoir y répondre ; ils ont, sans doute, réservé à votre prose, le recoin le plus intime de leur habitation ; là ils l'ont installée à la place d'honneur pour en faire l'usage que vous savez.

Mais vous m'avez maladroitement vos amis en assez fâcheuse posture. Vous pensez relever le prestige de ces messieurs en rappelant le souvenir de deux hommes, qui furent ici respectés et estimés. Ce rapprochement n'est pas flatteur pour vos amis. Si je dépouille votre pensée de tout artifice de rhétorique, vous dites à peu près ceci au curé Martel : « Pechmège, votre prédécesseur, était habile, souple, rusé, il avait su capter la confiance de ses paroissiens vous, vous devez être un rustre ; votre voix hargneuse les effarouchait, vos gestes menaçants les inquiétaient et le ton provocateur de vos harangues ne nous attire par leurs sympathies. J'ai été contraint de rappeler le bon souvenir de Lapetitie, pardon de Pechmège, pour faire oublier l'impopularité dont vous jouissez à Dégagnac. »

Quant à vous, M Pécout, pendant votre court passage à la mairie, vous avez exécuté de grandes choses ! ! Si vous avez fait bâtir l'Eglise, vous n'avez pas conçu l'idée de cette construction. Le projet est de M. Couderc, votre beau-père. Si les électeurs ne vous avez remercié, à temps il pourrait bien se faire que cette église ne fût pas terminée. »

Voilà ce qu'entre les lignes ont dû lire tous ceux qui connaissent les personnages que vous essayez de rataper afin de les rendre un peu plus présentables. Vraiment, on n'est pas plus aimable pour ses amis. Quel pavé mon brave vicair ! Il eut peut être, été mieux placé au bout de votre plume que dans le jardin de vos amis.

Au surplus, soyez sans inquiétude, les électeurs de Dégagnac sauront, au bon moment, rendre M. Pécout à sa chère étude et M. le curé à ses pieuses fonctions.

Vous nous parlez aussi d'étrangers qui dirigent la commune. L'argument est inepte et ridicule, à quoi bon le réfuter ? Mais, pourriez-vous dire qu'est M. Pécout sinon un étranger ? A qui donc, mieux qu'au curé Martel s'applique ce qualificatif d'étranger ? N'est-il pas ici l'agent de la curie Roumaine, l'agent de la troupe Sarto et C^o qui campe au Vatican N'est-il pas à ce titre deux fois étranger ? Pourtant ces deux hommes n'aspirent-ils pas à la direction de la commune ? Et vous, n'êtes-vous pas quelque peu étranger ?

La maladresse de votre campagne le prouverait suffisamment à elle seule. Et

alors que signifient vos imprécations contre les étrangers.

Vous distinguez à Dégagnac trois catégories d'électeurs :

1^o Ceux qui votent pour le principe et non pour l'homme, qui marchent docilement, l'échine basse, sous la houlette de leur pasteur. L'élite intellectuelle ! et morale ! de Dégagnac dites-vous ? Les purs ! ! ! enfin ! ! glissez, monsieur n'appuyez pas. Permettez-moi à mon tour de ne pas appuyer ! Quelques-uns d'entre ces purs ne seront pas fâchés de mon silence à leur endroit. D'ailleurs valent-ils l'honneur d'être nommés ? 2^o Les Indifférents qui pour un « morceau de lard » comme vous le dites élégamment, « vendent leur vote » 3^o Les barbares blocards.

Si vous le voulez bien, je ne ferai que deux catégories d'électeurs : 1^o Les purs qui soutiennent les représentants du passé, les hommes de toutes les haines, de toutes les rancunes, cléricaux impénitents ; 2^o ceux qui par aversion pour le culte de la haine sont allés vers les purs qui veulent le calme et l'apaisement. Et nous sommes avec ces derniers pour M. Fabre et ses amis.

Le Bastit-du-Causse

Aujourd'hui 26 avril, à deux heures de l'après-midi, le Comité républicain du Bastit se réunira au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Larranhe conseiller municipal. Tous les membres sont instamment priés d'assister à cette réunion qui aura une importance toute particulière, pour l'avenir de cette chère commune : on y désignera la liste des candidats à qui incombera l'honneur de combattre le dimanche suivant la liste de notre maire réactionnaire, patronnée par l'organe de la bonne presse, la talentueuse Défense.

Un terrible dilemme. M. le Maire se fâche, donc il a tort.

Dans un style peu académique — un buisson produira-t-il jamais des roses ? — il nous cadennasse à double tour dans un terrible dilemme : erreur ou mensonge, voyons un peu à en sortir.

Nous avons dit dans le Journal du Lot du 12 avril que « par trois fois, M. le Maire du Bastit avait retardé la mise d'un dossier qui lui réclamait » une de ses administrées, la veuve Jouclas. Et nous nous serions trompés ? Oh que nenni M. le Maire ; et nous aurions menti ? Oh le vilain mot M. François.

Mais il est dit, dans la protestation dont M. le Maire a demandé l'insertion dans le Journal du Lot, n^o du 17 avril, et qu'il a naturellement communiqué à l'honorable Croix du Lot et à l'honorable Défense, dans leurs numéros du très-saint jour de Pâques, que la veuve Poujade a dû se présenter 3 fois les 20, 26 et 27 février, au château de Layvayse. Retenons son avoué, c'est tout ce que nous avions dit nous-même ; et alors, où est l'erreur ? Où est le mensonge ? Faudra-t-il donc lui retourner son dilemme ?

La veuve Poujade a demandé la légalisation d'une signature au bas d'un certificat médical « sans dire à quel usage elle destinait ce certificat. » La malheureuse ! J'en ai encore la chair de poule, en pensant aux irréparables malheurs que pouvait entraîner un certificat attestant un plus ou moins suggestif bobo chez une femme de 70 ans ! ; mais le Maire avait-il à en connaître ? assurément non, M. François, ni du certificat, ni du bobo ; vous n'avez qu'à légaliser, vous avez refusé de le faire, vous avez eu tort.

Ah, « vous ne voulez pas légaliser à la légère une signature dont l'authenticité » ne vous était pas connue (?) mais, de grâce, une question, excusez-en la brutalité : qu'es-ce que vous f... ichez donc à la mairie, en tant que maire et secrétaire ?

Le médecin certificateur exerce à Gramat depuis une dizaine d'années, il soigne la moitié de vos administrés, pas mal de vos indigents, il visite tous vos enfants assistés, il est médecin vaccinateur de notre commune, sa signature a donc, maintes et maintes fois, passé sous vos yeux et vous ne la connaissez pas ! vous aggravez sérieusement votre cas ; ce que nous prenions pour une masquée tracasserie à l'encontre d'une pauvre malheureuse, se double aujourd'hui, de votre propre avoué, d'une méchanceté à l'adresse d'un homme d'honneur que tout le monde ici, a appris à connaître et à estimer.

Dans votre interminable factum, tous vos amis en prennent leur rumeur, mais le principal coupable, c'est ce pauvre « Larranhe » — faut-il donc qu'il vous gêne ! — Conseiller municipal, membre du bureau d'assistance, vous auriez pu ajouter aussi et président du Comité républicain. Un Monsieur qui a tous ces divers titres, joint encore le courage de rappeler à l'occasion M. le Maire au respect de la légalité, mérite bien, que dieu, un peu d'estime de ses concitoyens ; permettez que nous ne la lui marchandions, ni à lui, ni à ses amis.

Allons, le Maire, ne bluffez pas, vous avez voulu que les habitants du Bastit connaissent le détail de cette affaire, laissez-moi vous dire merci, vous auriez pu leur narrer l'histoire de la pauvre vieille Marie Brel qui, malgré vous, fut aussi, l'an passé, admise au bénéfice de l'assistance aux vieillards.

Un « disqualifié ».

Alvignac

Distribution des secours. — Nous reconnaissons volontiers, que la distribution des secours pour la sécheresse, était, pour un conseil municipal, une attribution épineuse et délicate entre toutes. Un peu partout, dans presque toutes les communes, il s'est produit des plaintes à ce sujet, mais c'étaient des plaintes inévitables, sans conséquences, et dont la raison d'être est atténuée par les difficultés d'une pareille répartition.

Il était bon d'accorder pour cela un certain crédit à une assemblée, même composée d'adversaires et dans ces dispositions d'esprit, nous voulions nous membres du Comité républicain d'Alvignac, croire que les douze citoyens qui régissent nos intérêts communaux, mé-

ritaient notre confiance. A défaut de vertus républicaines, nous pensions qu'ils avaient au moins ce bon sens administratif nécessaire, pour gérer dignement une commune, et devant lequel doivent désarmer des adversaires politiques. Or, l'injustice qui vient de se commettre à Alvignac, est si manifeste, si extraordinaire, que malgré notre désir de nous taire, nous nous sentons tenus d'élever la voix pour flétrir, comme il convient, la conduite de nos édiles, en la portant à la connaissance des électeurs.

Par une circulaire, en date du 19 septembre 1907, M. le Préfet du Lot informait M. le Maire que dans la répartition de la somme de 104.000 fr. pour le département, la commune d'Alvignac était comprise pour une somme de 343 fr. Conformément à l'avis du Conseil général, la distribution de cette somme entre les agriculteurs nécessiteux devait être faite par les soins du conseil municipal.

Les termes de la circulaire, sont formels ; les secours ne devaient être accordés qu'à des agriculteurs NECESSITEUX, c'est-à-dire qu'à ceux qui manquent du nécessaire, pour vivre ; mais nos conseillers ignorent la valeur des mots, et nous sommes même persuadés, que M. l'Adjoint, qui paraît avoir dans cette affaire la plus grande responsabilité, n'a pas lu la circulaire.

Le Conseil municipal fut convoqué, à la date du 6 octobre, à l'effet de répartir la somme de 343 francs entre les agriculteurs nécessiteux. Nos représentants pondèrent sans effort une surprenante délibération par laquelle ils accordaient :

Revenu cadastral	Propriété bâtie	Propriété non bâtie
1 ^o 114 fr. à Lavergne, adj.	75 fr.	814,82
2 ^o 38 fr. à Andral, B.,	60	255,87
3 ^o 30,40 à Andral, C.,		
4 ^o 30,40 à Brel, Germ.,		
(pour son métrayer)		
5 ^o 22,80 à Barruel, P.,	22,50	62,06
6 ^o 31,40 à Barret, J.,	11,25	118,81
7 ^o 38 fr. à Grimal, F.,		
(métrayer d'un conseil municipal)		
8 ^o 38 fr. à Lacoste, B.,		

En parcourant cette liste les électeurs peuvent facilement se convaincre : 1^o que le Conseil municipal n'a pas saisi, par ignorance ou mauvais vouloir, le véritable sens de la circulaire du Préfet. 2^o que les agriculteurs qui ont été secourus, n'avaient pas besoin de secours. 3^o qu'un seul conseiller s'en est occupé (l'adjoint) ; qu'il a fait accorder des secours à ses amis seulement, et après s'être octroyé la part du lion (114 fr.). 4^o que cette distribution s'est faite en cachette. Les habitants d'Alvignac ont été prévenus, que le Conseil municipal se réunissait pour distribuer des secours, mais ils n'ont jamais été avertis, qu'une demande fut nécessaire.

5^o que le conseil ne peut faire valoir l'excuse d'avoir voulu secourir seulement les cultivateurs du Causse. Ce n'était pas dans l'esprit de la circulaire, et d'ailleurs parmi les cultivateurs du Causse, les plus intéressants et les plus malheureux ont été oubliés.

Ce n'est pas au nom du Comité que nous réclamons, Messieurs les conseillers, nous notons simplement en passant que d'après vos dires d'antan nous étions des gueux sans sou ni maille et sans bonif et que vous n'avez pas cependant daigné secourir un seul membre du Comité. Mais nous réclamons au nom de tous les métrayers, fermiers, parcelliers pauvres, auxquels vous avez refusé, poussés par votre égoïsme, une part du gâteau. Si nous voulions citer des noms, nous pourrions fournir une liste d'au moins 40 agriculteurs nécessiteux, qui tirant le diable par la queue autrement fort, que les huit bénéficiaires.

A bon entendeur, salut.

Le Comité.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro plusieurs communications de : Cajarc, Cénévrières, Leyme, Libos, St-Cyprien, Prudhomat.

Chez nos voisins

Lot-et-Garonne

FUMEL

Elections municipales

Si tout ne va pas pour le mieux dans la liste de concentration, tout fait supposer qu'il en est de même pour la liste Delcamp-François. Ce dernier trouve même que les candidats ne s'alignent pas aussi facilement que les bocks sur ses tables en pleine période électorale.

Mais aussi, ce n'est pas étonnant, c'est qu'ils sont exigeants tous ces candidats, et si ce n'était le désir d'arriver, il y en aurait même pour se décourager, et les envoyer tous faire f... iche.

Pensez donc, M. un Tel, grand négociant en tissus, veut bien servir de Tête de Turc, mais à la seule condition que le Conseil, une fois nommé, lui fasse la commande de drap nécessaire pour garantir du froid ses collègues évincés.

Tandis que M. Y., grand couturier, tout en laissant à son collègue, la fourniture du drap, veut bien consentir à parader à ses côtés, mais il a un chic épating pour la coupe, et ne dédaignerait pas à le montrer à ses électeurs en fournissant la collection de vestes qu'il a préparées.

Il n'en est pas jusqu'au grand industriel en œuvres d'art, qui, comme nous, attend la confection de la liste pour faire aussitôt le profil de nos honorables en terre cuite, et d'en décorer nos places publiques en ayant soin d'ajouter à chacun cette simple inscription « Fumel reconnaissant ».

Quant à M. le Premier, il ne demande

qu'une chose, c'est que sa Sainteté Pisse, lui donne l'autorisation de remplacer à notre Cathédrale St Antoine de Padoue, où il fera œuvre utile, en trouvant lui-même les candidats qui manquent pour compléter la liste.

Nous lui souhaitons bonne chance, et lui disons au revoir.

Un loustic.

A l'heure où nous écrivons, la liste réactionnaire que tente d'élaborer la municipalité qui finit, est incomplète.

Le désaccord qui régnait dans le camp républicain, en est sorti avec les deux personnalités qui ont regagné leurs places d'honneur dans le camp réactionnaire.

Tout est bien qui finit bien.

Les républicains maintenant ont toute allure pour lutter contre la réaction, pour lutter contre les principaux actionnaires de cette société anonyme, qui a nom ouvert cléricale.

En attendant que la réaction complète sa liste, et joigne aux incompetents du

Retraité recherche emploi, comptabilité ou autre Références premier ordre. Prétentions modestes. S'adresser au bureau du journal.

LA VÉRITÉ
SUR
LA HERNIE

Tous ceux qui sont atteints de Hernies, Efforts, Descentes, Maladies du Ventre, etc., ont intérêt, avant de se soigner et de se procurer un appareil capable de les soulager et de les guérir, à lire très attentivement un remarquable ouvrage de 150 pages et 200 gravures, le « TRAITÉ de la HERNIE » (par A. CLAVERIE, M. A., F.), dans lequel la « Vérité sur la Hernie » est dévoilée.

Dans un but humanitaire, cette magnifique Brochure illustrée est adressée gratuitement à tous nos lecteurs.

Les personnes qui souffrent doivent donc en faire la demande aujourd'hui même à M. A. CLAVERIE, 234, Faubourg Saint-Martin, à Paris, qui la leur adressera par la Poste, avec toute la discrétion désirable.

Avis important. — M. A. CLAVERIE ne réclame jamais d'honoraires, même après guérison.

Atelier de Tapisserie

JEAN MISPOULIÉ

TAPISSIER

EX-OUVRIER DE M. CAPMAS

11, Rue Saint-Urcisse, CAHORS

Vente et pose de papiers peints. — Fabrication et réparation de sommiers élastiques et de sièges en tous genres. — Confection de rideaux.

Cardage de laine, crin, étoupe, etc.

TRAVAIL SOIGNÉ
PRIX MODÉRÉS

MAISON A LOUER
à Cabessut

avec jardin attenant

GARNIE OU NON

Pour renseignements, et visiter, écrire à **M. VIGOUROUX**, pharmacien à Castelnauc.

Si vous voulez avoir
des PORCS
GROS, GRAS, ROSES,
Toujours de bon appétit,
Demandez à votre pharmacien,
La poudre Américaine du Dr Jacob.
Prix de la boîte 1 fr. 25

DEPOT A CAHORS :
pharmacie ARTIGUE

A PRAYSSAC :
pharmacie DU VERDIER

DEPOT pour le GROS :
pharmacie VIGOUROUX
A CASTELFRANC

VALS

SAINT-JEAN Moux d'Estomac, Appétit, Digestions.

PRÉCIEUSE Foies, Calculs, Bile, Diabète, Goutte.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE des EAUX, VALS (Ardèche)

SAINT-JEAN Moux d'Estomac, Appétit, Digestions.

PRÉCIEUSE Foies, Calculs, Bile, Diabète, Goutte.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE des EAUX, VALS (Ardèche)

SAINT-JEAN Moux d'Estomac, Appétit, Digestions.

PRÉCIEUSE Foies, Calculs, Bile, Diabète, Goutte.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE des EAUX, VALS (Ardèche)

SAINT-JEAN Moux d'Estomac, Appétit, Digestions.

PRÉCIEUSE Foies, Calculs, Bile, Diabète, Goutte.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE des EAUX, VALS (Ardèche)

dernier conseil, quelques incompetents de plus, nous publions les noms qui composent la liste republicaine :

Belhomme, sénateur, conseiller général. Bouyssou, représentant de commerce. Cabanes, propriétaire. Cahillat, négociant, C^l sortant. Desprat, chaudronnier à l'Usine. Dumeaux, chef du service administratif Usine. Duron, ébéniste, Fumel. Estrade, entrepreneur, Martilogue. Gineste, ajusteur, Usine. Lescol, employé, Usine. Leygues, agent d'affaires. Lafourcade, propriétaire à Vignerac. Martin, industriel à Fumel. Martinet, propriétaire à l'Albigés. Roudié, docteur, C^l sortant. Rouffé, ancien maire, C^l sortant. Rivet, Liquoriste, Fumel. Vignals, maçon à l'Usine. Vistorie, menuisier à Libos.

Nous recevons la lettre suivante :
Libos, 24 avril 1908.

Je suis informé que plusieurs personnes cherchent à m'attribuer la paternité des articles parus dans le Journal du Lot.

J'oppose un démenti formel à ces assertions erronées. J'avoue avoir lu avec attention les dits articles, sans pouvoir comprendre les motifs qui poussent leur auteur à fustiger indistinctement Monsemprenois et Libossiens. J'en blâme les exagérations voulues et les attaques personnelles toujours regrettables. J'approuve sans réserve la conclusion recommandant l'union des deux sections avec la campagne, union ne pouvant être que féconde en ses résultats.

Le rendement des impôts, étant sensiblement le même dans les deux bourgs, la répartition doit en être faite dans un large esprit de loyauté et de justice.

Il est indéniable que rien ne saurait arrêter le développement industriel et commercial de la section de Libos. Les intérêts de ses habitants doivent (sans distinction de quartiers) être impartialement défendus. Et ils le seront sûrement si les élus veulent, tout en maintenant fermement les revendications nécessaires, entretenir de cordiales relations démocratiques avec ceux de la campagne et de la section de Monsemprenois. Cette ligne de conduite ne pourrait que favoriser les projets en cours dont bénéficieraient largement le centre et le fond du bourg.

C'est mon avis, je le dis bien franchement, sans recourir à de longs articles.

H. DELFARIEL.

Promenaient dans Libos leur pas trop indolent Ce doux siècle n'est plus. Le ciel impitoyable A place dans nos murs un adjoind implacable. Il brave mes douleurs, il est sourd à ma voix Tous les jours il m'éveille au bruit de ses exploits Bien ne peut arrêter sa turbulente audace, L'été n'a point de feux, l'hiver n'a pas de glace Il parle et parle encore racontant à plaisir Du Déluge à nos jours des canaux à loisir. Semant par tout la haine, il déclenche la guerre Attaque Monsemprenois, lui fait mordre poussière Et de ses bras d'athlète il va, bruyant paroleur Combats en combats, et d'honneurs en honneurs En vain, et plusieurs fois, usant de flatterie Pour calmer ses fureurs, c'est à tort que je prie Loui de moi son courage entraîne par la gloire Ne se plaint qu'à courir de victoire en victoire. Je me fatiguerais à le tracer le cours De tout ce qu'il bavarde et la nuit et le jour. Je croyais tout fini et cela recommence Les élections sont là entraînant sa vaillance Aussi n'en pouvant plus, loin d'ici je m'exile Et vais en d'autres lieux me trouver un asile. Mais, en vain, je croyais y dormir sans effroi Sa liste entière et lui, tout s'arme contre moi Par mon exil heureux Monsemprenois démoie Gémir à fendre l'âme, et s'agenouille et prie Car voilà qu'un lueur prêt à tout renverser De la Mairie si chère vient encore nous chasser Oh ! toi de mon repos, oh ! flamme aimable et sombre A de si noirs desseins prêtés-tu ton ombre Oh ! nuit ne permets pas... Mon ami oppressé Dans sa bouche, à ces mots sans sa langue glacée Et las de tant parler, succombant sous l'effort Soupire, étend les bras, ferme l'œil et s'endort.

Un Monsemprenois résigné.

Dans le groupe des chemins français, le Nord est à 1 782 et l'Orléans à 1 375. Parmi nos établissements de Crédit, nous trouvons la Banque de Paris à 1445 et le crédit Lyonnais à 1169.

On annonce pour le 29 avril courant, l'émission de 60 000 obligations de 500 francs 5/0/0 de la Compagnie du chemin de fer de Rosario à Puerto-Belgrano (République Argentine).

Productives d'un intérêt annuel de 25 fr. payable en deux coupons de 12,50 sous déduction des impôts, et remboursable au pair en 95 ans au maximum par tirages annuels ; elles ne peuvent être ni remboursées par anticipation, ni converties avant l'année 1917.

Le prix d'émission est fixé à 471,25. On peut dès maintenant souscrire à la Banque de Paris, à la Société Générale, chez M. Benard et Jarislowky et au Banco del Rio de la Plata.

Les obligations 5/0/0 or de l'Etat de l'Amazonie sont demandées à 410.

LOTTERIE de la Ville de Marseille
Pour la Conservation du Parc et des Monuments de l'EXPOSITION COLONIALE (Arrêté ministériel en date du 13 avril 1907)

375.000 francs de lots

Gros Lot: 100.000 fr.
et Cent neuf autres lots espèces de 50.000, 25.000, 10.000 et 1.000 fr., etc.

Un seul Tirage: 30 Septembre 1908

Prix du Billet: 1 fr.

EN VENTE PARTOUT

L. MAURY
Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France
Successeur de BAKEN
75, Boulevard Gambetta
Maison Bouyssou, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro la suite de notre feuilleton.

MONSEMPREN-LIBOS

Nous recevons la lettre suivante :

Electeurs, le Maire trouve difficilement à compléter sa liste à Libos ; ce n'est pas les candidats qui manquent, cependant. Serait-ce le sectionnement que j'avais demandé qui empêche les candidats d'accepter, ou la crainte de ne pas être élu sur cette liste. Je reconnais que le Maire m'avoua, avoir tort de demander le sectionnement, car il lui était impossible ainsi que ses collègues d'être élu sans les voix de Libos.

Il y a des candidats qui auraient accepté avec certaines conditions ; il y en a qui ne veulent pas être candidats à Libos, avec moi. Je ne vois que du louche dans tout cela ; c'est regrettable. Ennemis des discordes et partisan de l'union JE ME RETIRE.

C'est le moyen le plus pratique de ne gêner personne et de vous mettre tous d'accord. Serviable pour tous, je resterai toujours un serviteur dévoué de la République.

F. RIVIERE, adjoint.

P. S. — Je connais ce refrain, encore un qui a peur d'une veste. Si cela cependant peut vous faire plaisir je suis à votre service, sûr d'avance de ne pas être seul à qui l'on prendra mesure.

F. R.

Bulletin Financier
Paris, 24 avril.

Notre marché ne subit aucune modification. Par suite de l'accalmie les cours montrent une grande lourdeur. Cette situation n'est d'ailleurs pas particulière à notre bourse ; les places étrangères étant dans le même marasme.

La rente française est hésitante à 96 40. Les fonds russes sont faibles ; le consolidé cote 84,45, le 3 0/0 1891, 69 60 ; le 1896, 68,25 et le 5 0/0 nouveau, 98,40. L'extérieure vaut 93,67 ; le Portugais 61,95 et le Turc 94,72.

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

Le propriétaire gérant: A. COUSSLANT

NICOTIUS
« Engrais spécial pour Tabac »

Riche en Azote, Potasse et Acide Phosphorique

VENTE EN GROS :

E. DÉZES-CAHORS

BOUILLIE MARQUÉS

MOTO-NAPHTA (Essence pour Automobiles)

Superphosphate et Sulfate de Fer (Saint-Gobain)

Etude de M^e J. LOUBET, Avoué à Figeac (Lot)
Successeur de M^{es} VIVAL et MALRIEU

VENTE SUR LICITATION

Adjudication fixée au Vendredi vingt-deux Mai mil neuf cent huit, à deux heures du soir, au Palais de Justice, à Figeac, Boulevard Labernade.

En exécution d'un jugement contradictoirement rendu entre parties par le Tribunal Civil de Figeac le douze février mil neuf cent huit, enregistré et signifié.

Il sera procédé le **Vendredi vingt-deux mai mil neuf cent huit**, à deux heures du soir, à l'audience des criées du Tribunal Civil de Figeac, au Palais de Justice, à Figeac, boulevard Labernade, devant M. MAGE, juge au dit Tribunal, commis à cet effet, à la vente sur licitation aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, dépendant de la succession du sieur Germain LABÉDIE en son vivant propriétaire demeurant à Costerbouze, commune de Bagnac.

Cette vente est poursuivie à la requête de :

1^o Mademoiselle Célestine LABÉDIE, célibataire, institutrice, demeurant à Caudécoste, près d'Agen.

2^o Dame Elisa LABÉDIE et de Monsieur Henri LACOMBE, son mari, qui l'assiste et l'autorise, propriétaires, demeurant ensemble à Larrive, commune de Bagnac.

3^o Dame Anna LABÉDIE et de M. Arsène BOUDET, son mari, qui l'assiste et l'autorise, propriétaires, demeurant ensemble à Costerbouze, commune de Bagnac.

Licitants ayant M^e LOUBET pour leur avoué.

D'une part.

Elle aura lieu en présence ou eux dûment appelés de :

1^o Monsieur Auguste LABÉDIE, marchand de vin, demeurant à Bourbon l'Archambault (Allier) co-licitant, ayant M^e FONTANGES pour avoué.

D'autre part.

2^o Dame Marie RATÉRY, veuve de Germain LABÉDIE, sans profession, demeurant à Costerbouze, commune de Bagnac.

3^o Monsieur Camille LABÉDIE, employé de bureau, demeurant à Paris, 45, rue de Sahel co-licitants, ayant M^e LOUBET pour leur avoué.

D'une dernière part.

DÉSIGNATION des immeubles A VENDRE

TELLE QU'ELLE A ÉTÉ INSÉRÉE AU CAHIER DES CHARGES

Premier lot

Le premier lot comprendra :

1^o Une maison située au lieu de Costerbouze, commune de Bagnac, bâtie en pierre, couverte en tuiles, comprenant un rez-de-chaussée à usage de cave et de débarras, premier étage comprenant quatre pièces et galetas au-dessus. Le rez-de-chaussée est percé de deux ouvertures à usage de portes sur la façade principale à l'aspect du sud-est ;

On accède au premier étage au moyen d'un escalier en pierre au bout duquel se trouve un balcon en bois. Deux croisées et une porte donnent accès sur le balcon ;

2^o Une grange construite en pierre de maçonnerie, couverte en tuiles creuses. La porte de l'écurie est au nord ainsi que celle du grenier à foin. Il existe une autre porte pour l'écurie à l'aspect de l'Est. Ce bâtiment est à quelques mètres seulement de la maison.

3^o Un hangar et des étables à porcs faisant suite à la grange ; un puits est situé entre la grange et la maison

4^o Un four construit en pierre couvert en tuiles en face le puits.

5^o Un immeuble en nature de terre, pré et châtaigneraie, le tout d'un seul tenant.

Les immeubles ainsi désignés forment un enclos et sont entourés par un mur ou une haie, ils paraissent figurer à la matrice cadastrale de la commune de Bagnac sous les numéros 417, 419, 423, section B.

6^o Une maison démolie à usage de hangar et de débarras et un petit jardin attenant, le tout à Costerbouze, formant un petit enclos entouré de mur, séparé des immeubles plus haut désignés par le chemin public, ils paraissent figurer à la matrice sous le numéro 418, section B.

7^o Un immeuble en nature de châtaigneraie au lieu dit la Gourge, commune de Bagnac, figurant au plan cadastral sous le numéro 431, section B, d'une contenance de un are soixante centiares, troisième classe, d'un revenu de vingt-

deux centimes ; ce petit article est séparé du principal enclos par un chemin public.

Cet enclos confronte avec propriétés :

Labédie Raymond et Fillol, et chemin public de tous autres côtés.

Le deuxième enclos confronte avec propriétés :

Bacalon et Saur et chemin public.

La petite châtaigneraie confronte avec propriétés :

Bacalon, Fillol et chemin public.

La mise à prix de ce lot sera de deux mille francs, 2.000

Deuxième lot

Le deuxième lot comprendra :

1^o Un immeuble en nature de pâture, pré et terre au lieu dit « La Pradelle », commune de Bagnac, figurant au plan de la dite commune sous les numéros 388 P, 388 B, 388 bis, 388 P, formant deux parcelles séparées entre elles par un pré appartenant à Monsieur Saur ; les dits immeubles portés à la matrice cadastrale pour une contenance totale de soixante-dix-huit ares quatre-vingt-cinq centiares et un revenu de total de dix-neuf francs cinquante-cinq centimes.

2^o Un immeuble autrefois en terre, actuellement en nature de pré, désigné au plan cadastral de la commune de Bagnac au lieu dit « Lacombe » sous le numéro 806 P, section B, pour une contenance de treize ares, troisième et quatrième classes, d'un revenu présumé de deux francs huit centimes.

Cet immeuble est contigu au pré de la Pradelle et ne forme qu'une seule et même pièce.

Ces immeubles confrontent dans leur ensemble avec propriétés :

Lacombrade, Latrémoillière, route de Bagnac à Lentillac, Labédie, Maynard, chemin public, Laborie, Imbert et autre chemin.

3^o Un pré appelé « Lagane » ou pré du Teil, figurant au plan cadastral de la dite commune sous le numéro 386 P, pour une contenance de vingt-sept ares quarante centiares, troisième classe et un revenu de huit francs soixante-dix-sept centimes.

Cet immeuble est séparé des précédents par un chemin public et confronte avec propriétés :

Laverne, Labédie et route de Bagnac à Lentillac.

La mise à prix de ce lot sera de deux mille francs, 2.000

Troisième lot

Le troisième lot comprendra :

1^o Un immeuble en nature de terre et châtaigneraie dit « Puech ou la Brauge » figurant au plan cadastral de la dite commune sous le numéro 354 P, pour une contenance de quatre-vingt-trois ares quatre-vingt-cinq centiares, quatrième et cinquième classes, et un revenu présumé de quatre francs dix-neuf centimes.

Confrontant avec propriétés :

Imbert, Poujade, Frayssie, petite béale ou ruisseau qui le sépare d'une petite vigne qui va être ci-après désignée et route de Bagnac à Lentillac.

2^o Un petit immeuble en nature de vigne, autrefois châtaigneraie située au même lieu, tenant avec propriétés : Frayssie, Front et la béale ci-dessus désignée, paraissant figurer à la matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 364 P, section B, pour une contenance approximative de douze ares, quatrième classe, et un revenu présumé de quatre-vingt-quatre centimes.

La mise à prix de ce lot sera de cinq cents francs, 500

Quatrième lot

Le quatrième lot comprendra :

1^o Un immeuble en nature de terre et pré au lieu dit « La Pradelle de la Brauge », figurant à la matrice cadastrale de la commune de Bagnac sous les numéros 872 P et 873, section B, pour une contenance approximative de cinq ares, troisième, quatrième et cinquième classes et un revenu présumé de quatre francs quatre-vingt-six centimes.

Confrontant avec propriétés Castagné, Bacalon Frédéric, chemin public, Bacalon Jean.

2^o Un immeuble en nature de pré et bois au lieu dit « Lagane » figurant au plan cadastral de la dite commune sous le numéro 353 P, section B, pour une contenance de dix-huit ares dix centiares, quatrième classe et un revenu présumé de deux francs quatre-vingt-dix centimes.

Confrontant avec propriétés Poudjé, Imbert et chemin public qui le sépare de l'immeuble désigné sous le nom de Pradelle compris dans le même lot.

La mise à prix de ce lot sera de cinq cents francs, 500

Cinquième lot

Le cinquième lot comprendra :

1^o Un immeuble en nature de terre au lieu dit « Les champs et Lacamp », commune de Bagnac, paraissant figurer au plan cadastral de la dite commune sous les numéros 831, 874, 837 P et 813 section B, le tout d'un seul tenant, paraissant avoir une contenance cadastrale de un hectare, trois ares, quarante centiares, d'un revenu présumé de vingt-deux francs vingt-quatre centimes, deuxième, troisième et quatrième classes.

Le tout d'un seul tenant confrontant avec propriétés Lacombrade, Ladoux, Labédie Raymond, Bacalon, Imbert, Filhol et Marquet.

La mise à prix de ce lot sera de cinq cents francs, 500

Sixième lot

Le sixième lot comprendra :

1^o Un immeuble en nature de terre et châtaigneraie au lieu dit « Sireys-ol », commune de Bagnac, paraissant figurer au plan cadastral de la dite commune sous les numéros 828 et 327 P, section B, d'un seul tenant, ayant une contenance approximative de quatre-vingt-onze ares cinquante centiares, troisième et quatrième classes, d'un revenu présumé de dix francs quarante centimes.

Confrontant avec route de Lacamp à Pempeu, propriétés Marquet, Lacombrade, Saur et Codix.

2^o Un immeuble en nature de terre et châtaigneraie au lieu dit « Lacam et Monménage » paraissant figurer au plan cadastral de la commune de Bagnac sous les numéros 817 et 818 section B, pour une contenance de cinquante-un ares vingt centiares, quatrième classe et un revenu présumé de trois francs cinquante-huit centimes.

Ces deux numéros d'un seul tenant confrontent avec route de Bagnac à Lentillac, propriétés Saur, Lacombrade, Imbert, Ladoux.

3^o Un immeuble en nature de châtaigneraie et bruyère au lieu dit « N ménagé », paraissant figurer au plan sous le numéro 766 section B, d'une contenance de trente-quatre ares, troisième et quatrième classes, d'un revenu présumé de deux francs quatre-vingt-quatorze centimes.

Confrontant avec chemin public, propriétés Bos, Labédie Raymond, Lafage et Quercy.

4^o Un autre immeuble au lieu

dit « Bois du Garret », en nature de terre, bruyère et châtaigneraie d'une contenance approximative de dix-huit ares, confrontant avec propriétés de Labédie Raymond, Monsieur Bécays, route de Lacamp à Pempeu.

La mise à prix de ce lot sera de cinq cents francs, 500

Septième lot

Le septième lot comprendra :

1^o Un immeuble en nature de châtaigneraie au lieu dit « Les Courts », commune de Bagnac, paraissant figurer au plan cadastral de la dite commune sous les numéros 300 et 301 section B, pour une contenance approximative de trente-un ares dix centiares, cinquième classe, d'un revenu présumé de un franc vingt-cinq centimes.

Confrontant dans son ensemble avec chemin public, propriété Sauvagnac et Maynard.

La mise à prix de ce lot sera de cent francs, 100

Huitième lot

Le huitième lot comprendra :

Un immeuble en nature de terre autrefois vigne, numéro 788 P, section B, situé au lieu dit « Les Noyères », pour contenance approximative de neuf ares quatre-vingt centiares, deuxième et troisième classes, d'un revenu présumé de un franc quatre-vingt-neuf centimes.

Confrontant dans son ensemble avec chemin public, propriétés Latrémoillière, Filhol et Ladoux.

La mise à prix de ce lot sera de cinquante francs, 50

Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés sur la commune de Bagnac, canton et arrondissement de Figeac, département du Lot.

Ils seront vendus tels qu'ils se trouvent et se comportent sans en rien excepter ni réserver.

Le cahier des charges, clauses et conditions de la vente dressé par M^e LOUBET, avoué poursuivant, a été déposé au greffe du tribunal civil de Figeac où chacun peut en prendre connaissance.

Les frais de poursuite de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication.

L'adjudication aura lieu aux jour, lieu et heure sus-indiqués, en huit lots composés de la manière indiquée ci-dessus et sur les mises à prix ci-après, savoir :

Le premier lot de deux mille francs, ci... 2.000

Le deuxième lot de deux mille francs, ci... 2.000

Le troisième lot de cinq cents francs, ci... 500

Le quatrième lot de cinq cents francs, ci... 500

Le cinquième lot de cinq cents francs, ci... 500

Le sixième lot de cinq cents francs, ci... 500

Le septième lot de cent francs, ci... 100

Le huitième lot de cinquante francs, ci... 50

CLAUSE DE RÉUNION

Après leur adjudication partielle les huit lots ci-dessus seront remis aux enchères en bloc en un seul lot sur la mise à prix formée du montant total du prix d'adjudication des lots enchéris et de la mise à prix des lots non enchéris s'il y en a.

Si cette nouvelle mise à prix est couverte, les adjudications partielles seront nulles et non avenues, dans le cas contraire elles seront définitives.

NOTA. — L'entrée en possession et jouissance des dits immeubles est fixée au vingt-cinq décembre mil neuf cent huit.

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raisons d'hypothèques légales, qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

Pour extrait certifié véritable, Figeac, le vingt-deux avril mil neuf cent huit.

J. LOUBET, avoué.

Pour tous renseignements s'adresser à M^e LOUBET, avoué poursuivant, demeurant à Figeac, boulevard Labernade, qui, comme tous ses confrères, exerce près le Tribunal civil de Figeac, peut être chargé